NON AU HARCÈLEMENT

ACADÉMIE DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Protocole pHARE circonscription du Vésinet

1 Situation de possible harcèlement relevée par : élèves, familles, personnels, DSDEN…

2 Evaluer la situation en équipe enseignante d'école

3 Ce n'est pas une situation de harcèlement.

Traiter la situation (règlement de l'école, rendez-vous avec les parents, équipe éducative, sanction, réparation…)

OU

C'est peut-être une situation de harcèlement.

Saisir le pôle de circonscription :
et
Informer la famille de l'élève intimidé
(par enseignant et/ou directeur)

4 **Intervention du pôle de circonscription**
Entretiens avec les élèves (intimidés, intimidateurs et témoins) , synthèses et évaluations régulières, rencontre ou information aux familles des élèves entendus

Fin de l'intimidation

5 Arrêt du protocole mais maintien de la vigilance

OU

Persistance du harcèlement

Application articles de loi relatifs au harcèlement (cf règlement d'école)